

Avenant n°7
en date du 29 juin 2021
au Contrat de Délégation de Service Public
du réseau de déplacements urbains collectifs et durables
de la Communauté d'Agglomération du Niortais
1^{er} avril 2017 – 31 mars 2023

Table des matières

Préambule	4
Article 1 – Modification de l’offre	5
Article 2 – Modes doux.....	7
Article 3 – Bus : équipement système anti-incendie	8
Article 4 – Dépôt : Augmentation de la puissance KWA.....	9
Article 5 – Parkings relais : Offre navette P+R	9
Article 6 – Option 4 du contrat de DSP.....	10
Article 7 – Plan Pluriannuel d’Investissement – Mise à jour.....	10
Article 8 – Flotte de bus – transition énergétique	11
Article 9 – Synthèse des impacts de l’avenant n°7 et montant de la contribution financière forfaitaire de l’Autorité Délégante.....	12
Article 10- Autres dispositions.....	11
Article 11- Liste des annexes	12

ENTRE LES SOUSSIGNÉES (« les parties »)

La CAN – Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par Monsieur Alain Lecointe, Vice-Président Délégué aux mobilités, agissant conformément à la délibération du conseil communautaire du 29 juin 2021,

Ci-après dénommée « l'Autorité Délégante », d'une part ;

Et :

La Société Transdev Niort Agglomération, SAS au capital de 314 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 814 598 785, ayant son siège social 8 rue Paul Sabatier à NIORT (79), représentée par Monsieur Pascal MORGANTI en qualité de Président,

Ci-après dénommée « le Délégataire », d'autre part ;

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Préambule

La Communauté d'Agglomération du Niortais a confié à la Société Transdev Niort Agglomération la gestion du réseau de transport du Niortais par contrat de délégation de service public (ci-après désigné "la DSP") d'une durée de 6 ans à compter du 1^{er} avril 2017.

Le contrat de DSP a été modifié par six avenants en date du 25 septembre 2017, du 8 avril 2019, du 23 septembre 2019, du 16 décembre 2019, du 14 décembre 2020, du 29 juin 2021.

Le présent avenant a pour objet la prise en compte des éléments suivants et leurs impacts financiers :

- *Des modifications d'offre,*
- *Modes doux,*
- *Bus : équipement système anti-incendie,*
- *Dépôt : Augmentation de la puissance KWA,*
- *Parkings relais : Offre navette P+R,*
- *Option 4 du contrat de DSP,*
- *Plan Pluriannuel d'Investissement – Mise à jour,*
- *Flotte de bus – transition énergétique,*

CECI ÉTANT EXPOSÉ, LES PARTIES ONT ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Modification de l'offre

1.1 Levée partielle de l'option 5

La CAN a décidé de lever partiellement l'OPTION 5 du contrat de la DSP. Elle ajuste les montants annuels de contribution financière forfaitaire versés par l'autorité délégante au délégataire pour la reprise, à compter du 1^{er} septembre 2020, des lignes de la Région Nouvelle Aquitaine (ex-Département 79) dont les itinéraires sont totalement dans le ressort territorial de la CAN.

Cette levée partielle correspond sur la période septembre 2020 à mars 2023 à une augmentation de la contribution financière de 212 869 € (valeur déc. 2016) au lieu de 310 716 € initialement prévu au contrat :

€uros Décembre 2016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total 2017-2023
Recettes du trafic compensées (cf. tableau Recettes HT)	- €	- €	- €	6 693 €	16 731 €	16 731 €	5 019 €	45 174 €
Contribution financière forfaitaire de l'autorité délégante Option 5	- €	- €	- €	22 985 €	126 411 €	126 491 €	34 830 €	310 716 €
km commerciaux totaux par sous-traitant Option 5 non levée	0	0	0	-3 456	-10 219	-10 219	-2 574	-26 468
Scolaires 2020 Option 5 non levée	0	0	0	-307	-909	-909	-228	-2 353
nb de Cars Option non levée	0	0	0	-0,3	-1,0	-1,0	-0,3	-2,6
Sous traitance Option 5 y compris effet parc	- €	- €	- €	19 576 €	91 897 €	91 947 €	26 779 €	230 201 €
Loyer ou redevance d'usage des biens mis à disposition par l'autorité délégante Option 5	- €	- €	- €	278 €	671 €	671 €	211 €	1 832 €
Assurance RC Option 5	- €	- €	- €	12 €	57 €	57 €	17 €	143 €
Assistance siège Option 5	- €	- €	- €	305 €	1 432 €	1 432 €	417 €	3 587 €
Assistance Direction régionale Option 5	- €	- €	- €	204 €	1 421 €	1 422 €	395 €	3 443 €
Honoraires Comm. Aux Comptes Option 5	- €	- €	- €	20 €	95 €	95 €	25 €	236 €
CVAE (CET) Option 5	- €	- €	- €	58 €	141 €	141 €	44 €	383 €
Taxes diverses administration impôt Option 5	- €	- €	- €	20 €	79 €	79 €	23 €	201 €
Gain de productivité Option 5	- €	- €	- €	204 €	954 €	955 €	278 €	2 391 €
participation des salariés Option 5	- €	- €	- €	65 €	304 €	304 €	89 €	761 €
Imposition annuelle société Option 5	- €	- €	- €	102 €	477 €	477 €	139 €	1 196 €
Gain de productivité Option 5	- €	- €	- €	204 €	954 €	955 €	278 €	2 391 €
Marge sur Option 5	- €	- €	- €	204 €	954 €	955 €	278 €	2 391 €
Recettes Option 5	- €	- €	- €	4 126 €	9 690 €	9 690 €	3 217 €	26 723 €
Contribution Option 5	- €	- €	- €	16 311 €	85 930 €	85 982 €	24 645 €	212 869 €
Recettes du trafic compensées non levée	- €	- €	- €	2 566 €	7 042 €	7 042 €	1 802 €	18 452 €
Contribution financière forfaitaire de l'autorité délégante non levée	- €	- €	- €	6 674 €	40 481 €	40 509 €	10 184 €	97 848 €

1.2 Modification des rythmes scolaires

Les communes ont eu à choisir pour la rentrée de septembre 2020 le rythme scolaire pour leurs écoles primaires (semaine de 4 jours ou 4.5 jours). Le passage à la semaine de 4 jours et l'abandon du mercredi matin a eu pour effet une économie de moyens, ce qui constitue une économie de CFF pour l'autorité délégante.

Les communes concernées par cette évolution sont :

- Ecole Beauvoir sur Niort,
- Ecole Prissé-La-Charrière (Plaine d'Argenson),
- RPI La Rochénard-Vallans-La Foye-Monjault.

L'impact annuel de ces économies de 2020 à 2023 est repris dans le tableau ci-dessous :

€uros Décembre 2016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total 2017-2023
charges coûts de roulage annexe 16 modification offre avenant 7	- €	- €	- €	2 255 €	5 636 €	5 636 €	1 610 €	15 138 €
Impact personnel conduite annexe 16 des modifications d'offre avenant 7	- €	- €	- €	4 516 €	11 411 €	11 477 €	3 297 €	30 701 €
Total des coûts d'exploitation (= coût de sous-traitance du Compte d'exploitation par sous-traitant) Avenant 7	- €	- €	- €	6 770 €	17 048 €	17 114 €	4 907 €	45 839 €
Assistance siège Avenant 7	- €	- €	- €	90 €	227 €	228 €	65 €	610 €
Assistance Direction régionale Avenant 7	- €	- €	- €	55 €	138 €	139 €	40 €	371 €
Total des coûts d'exploitation du délégataire Avenant 7	- €	- €	- €	145 €	365 €	366 €	105 €	981 €

1.3 Services scolaires supplémentaires

Dans le cadre de cette rentrée scolaire de septembre 2020, des services non-prévus initialement dans l'évolution de l'offre ont été rajoutés principalement sur les communes de ST REMY, ST MAXIRE et SIECQ.

Pour assurer ces services le délégataire a déployé des moyens supplémentaires avec un impact financier sur la CFF versée par l'autorité délégante et repris dans le tableau ci-dessous.

€uros Décembre 2016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total 2017-2023
charges coûts de roulage annexe 16 modification offre avenant 7	- €	- €	- €	5 983 €	15 050 €	14 872 €	4 331 €	40 236 €
Impact personnel conduite annexe 16 des modifications d'offre avenant 7	- €	- €	- €	13 793 €	35 147 €	35 350 €	10 162 €	94 452 €
Total des coûts d'exploitation (= coût de sous-traitance du Compte d'exploitation par sous-traitant) après Avenant 7	- €	- €	- €	19 776 €	50 197 €	50 221 €	14 494 €	134 688 €
Assistance siège Avenant 7	- €	- €	- €	263 €	668 €	668 €	193 €	1 792 €
Assistance Direction régionale Avenant 7	- €	- €	- €	160 €	407 €	407 €	117 €	1 091 €
Total des coûts d'exploitation du délégataire Avenant 7	- €	- €	- €	423 €	1 075 €	1 075 €	310 €	2 883 €

1.4 Ajustement de l'offre – article 9.3

Dans le cadre de l'article 9.3 de la DSP, l'Autorité Délégante demande au délégataire de modifier ou créer des services supplémentaires. Ces ajustements ont fait l'objet de « fiches modifications » qui décrivent à la fois les impacts en moyens, Km et heures de conduite ainsi qu'en terme de parcours selon les cas. L'ensemble de ces fiches modifications sont en Annexes :

Service 7006 – Desserte de l'arrêt Verdais commune de Prieaires au départ du collège de Mauzé-sur-le-Mignon,

Service C101 – Desserte de l'arrêt Moulin commune de Chauray pour le Collège Gérard Philipe,

Services ES6-ES20-ES22-ES26 – Desserte de l'arrêt Sagot commune d'Echiré au départ du collège Pierre et Marie Curie,

Services 4001-112-1303-1011 – Desserte de l'arrêt Hameau Vert commune de Coulon pour le collège François Rabelais et l'école primaire de Coulon,

Services 4211-4212-4213 – Modification de prise en charge de l'accompagnante et suppression de l'arrêt Champ du bois pour l'école primaire de Granzay-Gript,

Services 4411-4421 – Retrait de l'arrêt Château Gaillard commune de Thorigny-sur-le-Mignon pour l'école primaire de Beauvoir sur Niort,

Service 4121 – Inversion du sens de desserte de l'arrêt Chalusson pour l'école primaire de Saint-Gelais.

€uros Décembre 2016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Total 2017-2023
charges coûts de roulage annexe 16 modification offre avenant 7	- €	- €	- €	384 €	219 €	151 €	43 €	797 €
Impact personnel conduite annexe 16 des modifications d'offre avenant 7	- €	- €	- €	785 €	2 329 €	2 637 €	783 €	6 534 €
Total des coûts d'exploitation (= coût de sous-traitance du Compte d'exploitation par sous-traitant) après Avenant 7	- €	- €	- €	1 170 €	2 549 €	2 787 €	826 €	7 331 €
Assistance siège Avenant 7	- €	- €	- €	16 €	34 €	37 €	11 €	98 €
Assistance Direction régionale Avenant 7	- €	- €	- €	9 €	21 €	23 €	7 €	59 €
Total des coûts d'exploitation du délégataire Avenant 7	- €	- €	- €	25 €	55 €	60 €	18 €	157 €

Article 2 – Modes doux

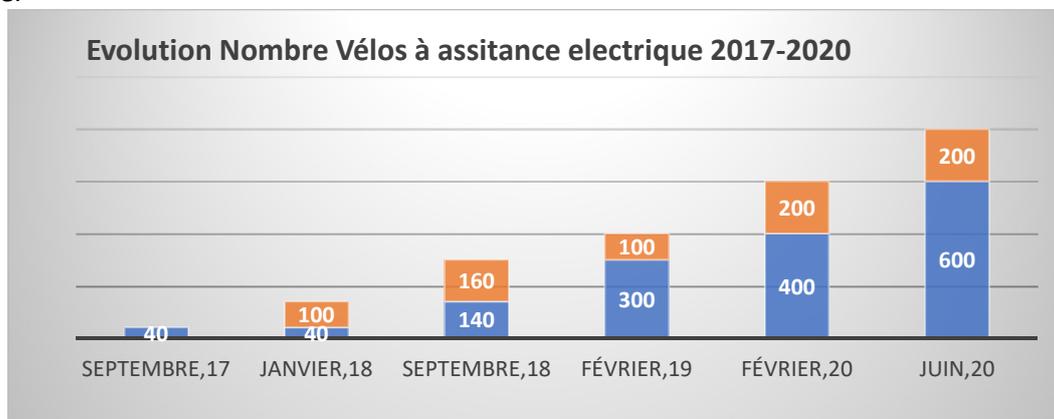
2.1 Vélos à assistance électrique (VAE) en location moyenne et longue durée

Dans la continuité de l'avenant 2 et des 300 premiers vélos à assistance électrique, les élus de la CAN ont décidé d'élargir la flotte avec les acquisitions successives de :

- +100 vélos à assistance électrique livrés en février 2019,
- +200 vélos à assistance électrique livrés en février 2020,
- +200 vélos à assistance électrique livrés en juin 2020.

La flotte atteint désormais un total de 800 VAE pour l'offre découverte « 3 mois gratuits » et la location payante mensuelle et annuelle au-delà des 3 mois.

Le délégataire est en charge de la maintenance de cette flotte et de la commercialisation avec un engagement de recette.



Le délégataire doit assurer au minimum un entretien annuel de chaque vélo. Par ailleurs, une révision est également réalisée à la fin de chaque location (changement d'usager).

2.2 Trotinettes à assistance électrique

En Janvier 2019, la CAN décidait de diversifier les modes doux en intégrant 15 trotinettes électriques à son offre de location. La société TROTTIX a été retenue pour fournir les trotinettes électriques. Les reports dans l'élaboration de la loi LOM (votée en décembre 2019) ont obligé la CAN à reporter leur mise en service à janvier 2020.

Ces trotinettes à assistance électrique sont disponibles en offre découverte de 2 mois gratuits avec un chèque de caution de 800 € non encaissé. A ce jour, il n'existe pas d'offre payante.

Dans le cadre de cette activité trotinettes, le délégataire est en charge de la commercialisation et de la maintenance pour le compte de la CAN.

Le délégataire doit assurer une révision à la fin de chaque location (changement d'usager).

2.3 Vélos en libre-service (VLS)

En janvier 2020, la CAN a contractualisé avec la société ECOVELO pour un service de location en libre-service constitué de 6 stations et 50 vélos.

Dans le cadre de cette activité VLS, le délégataire est en charge de l'équilibrage des stations et de la maintenance des vélos pour le compte de la CAN.

Le délégataire collecte également les recettes auprès d'ECOVELO et les inclut dans ses engagements de recettes.

2.4 Vélos cargos à assistance électrique

En mars 2021, la CAN décidait d'enrichir l'offre de service vélos avec 3 vélos cargo. Ces vélos cargo sont disponibles en offre découverte de 1 mois gratuit avec un chèque de caution de 1 100 € non encaissé.

Dans le cadre de cette activité de location de vélos cargo, le délégataire est en charge de la commercialisation. La maintenance est confiée au vélociste local représentant de la marque pour les deux années de garantie constructeur.

2.5 Impact sur la contribution financière forfaitaire

Pour faire face à la croissance et à la diversification de l'offre modes doux, le délégataire a adapté son exploitation en :

- Créant un atelier en propre en janvier 2020 ;
- Recrutant un 1^{er} mécanicien vélo en janvier 2020 ;
- Recrutant un 2nd mécanicien vélo en juillet 2021.

A noter que le cout relatif au 1^{er} mécanicien vélo correspond à 50% de la charge puisque les autres 50% sont supportés par des économies sur maintenance des vélos jusque-là assurée par un sous-traitant. En contrepartie, le délégataire a également augmenté son engagement de recette pour les locations de vélos.

L'impact sur la contribution financière de l'autorité délégante est le suivant :

€uros Décembre 2016	2017 (1er avril au 31 déc)	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (1er janv au 31 mars)	Total 2017 - 2023
Entretien Matériel Transport : vélos et auto-partage	37 350 €	62 200 €	62 200 €	62 200 €	62 200 €	62 200 €	15 550 €	363 900 €
Avenant 2 Entretien vélos Supplémentaire (600 VAE)	- €	11 433 €	40 000 €	- €	- €	- €	- €	51 433 €
Avenant 7 Entretien vélos Supplémentaire (600 VAE)	- €	- €	- €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	10 000 €	130 000 €
Avenant 7 Economie Sous Traitant	- €	- €	- €	25 010 €	24 830 €	25 047 €	6 270 €	81 156 €
Avenant 7 Entretien vélos Supplémentaire (+200 VAE)	- €	- €	- €	11 000 €	22 000 €	26 000 €	6 500 €	65 500 €
Avenant 7 Entretien vélos Supplémentaire (15 Trotinettes)	- €	- €	- €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	1 250 €	16 250 €
Avenant 7 Entretien vélos Supplémentaire (50 VLS)	- €	- €	- €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	2 250 €	29 250 €
Avenant 7 Entretien vélos Supplémentaire (3 Vélos Cargo)	- €	- €	- €	- €	4 500 €	6 000 €	1 500 €	12 000 €
Impact personnel structure modification parc (mécanicien) Avenant 7	- €	- €	- €	50 020 €	74 489 €	100 186 €	25 080 €	249 775 €
Assistance siège Avenant 7	- €	- €	- €	1 198 €	1 732 €	2 144 €	536 €	5 610 €
Assistance Direction régionale Avenant 7	- €	- €	- €	729 €	1 055 €	1 306 €	327 €	3 416 €
Rec. Prestations Diverses (Vélo)	3 750 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	1 250 €	30 000 €
Recettes vélos Avenant 2	- €	11 433 €	40 000 €	- €	- €	- €	- €	51 433 €
Complément Recettes vélos Avenant 2	- €	- €	11 108 €	- €	- €	- €	- €	11 108 €
Recettes VAE Avenant 7	- €	- €	- €	94 203 €	145 000 €	160 000 €	40 000 €	439 203 €
Recettes VLS Avenant 7	- €	- €	- €	4 384 €	8 000 €	10 000 €	2 500 €	24 884 €

Article 3 – Bus : équipement système anti-incendie

3.1 Coût d'entretien du système Fogmaker

Les couts d'entretien annuel, quinquennal et décennal pour les équipements "sécurité incendie moteur" FOGMAKER effectués par la société DESAUTEL n'avaient pas été intégrés au compte d'exploitation de la DSP.

L'Avenant 7 intègre ces coûts par année selon la liste suivante :

- Pour l'année 2019 => 11 850 € HT valeur 2019 soit 11 211 € en valeur décembre 2016,
- Pour l'année 2020 => 9 878 € HT valeur 2020 soit 9 371 € en valeur décembre 2016,
- Pour l'année 2021 => 9 240 € + 605 € (5 bus équipés en 2020) = 9 845 € HT valeur 2020 soit 9 340 € en valeur décembre 2016,
- 5 295 € HT année 2022 + 605 € (5 bus équipés en 2020) = 5 900 € HT valeur 2020 soit 5 597 € en valeur décembre 2016,
- 5 608 € HT année 2023 + 605 € (5 bus équipés en 2020) = 6 213,60 € HT valeur 2020 soit 5 894€ en valeur décembre 2016.

3.2 Coût d'installation du système anti-incendie

5 bus ont été équipés en système anti-incendie avec le système FOGMAKER de DESAUTEL en 2020.

- 1 bus Heuliez GX427 articulé : n° de parc 32,
- 4 bus Heuliez GX117 Gabarit Réduits : n° de parc : 302, 601, 602 et 603.

4 bus initialement équipés d'un système SICLI, système devenu obsolète, seront équipés en 2021 d'un nouvel équipement anti-incendie moteur de type FLAM BALL. Nous privilégions cet équipement plus léger et moins onéreux que le système FOGMAKER pour ces bus compte tenu de leur âge et par conséquent de leur sortie du parc prochaine.

Les bus concernés sont :

- 2 bus Heuliez GX117 - Gabarit Réduits (2003 à 2006) n° de parc 404 et 405,
- 2 bus Heuliez GX317 - Standards (2003 et 2004) n° de parc : 407 et 408.

Les coûts relatifs à ces installations sont les suivants

- Système FOGMAKER : 5 bus x 2 990.00 € HT = 14 950.00 € HT valeur 2020 soit 14 183 € valeur décembre 2016,
- Système FLAM BALL : 4 bus x 350.00 € HT = 1 400.00 € HT valeur 2020 soit 1 328 € en valeur décembre 2016.

L'impact financier sur la CFF (pour le 3.1 et 3.2) versée par l'autorité délégante apparait dans le tableau ci-dessous **en valeur 2016** :

€uros Décembre 2016	2017 (1er avril au 31 déc)	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (1er janv au 31 mars)	Total 2017 - 2023
Entretien Matériel Transport avenant 7 (Desautel + Flam Ball)	- €	- €	11 211 €	24 882 €	9 340 €	5 597 €	5 894 €	56 924 €
Assistance siège Avenant 7	- €	- €	149 €	331 €	124 €	74 €	78 €	757 €
Assistance Direction régionale Avenant 7	- €	- €	91 €	202 €	76 €	45 €	48 €	461 €

Article 4 – Dépôt : Augmentation de la puissance Kwa

Suite à l'acquisition des 3 navettes électriques, le délégataire a dû augmenter la puissance électrique disponible au dépôt pour assurer leur rechargement en passant la capacité de 42 Kwa à 256 Kwa. Le cout de cette augmentation de puissance est supporté par le délégataire et refacturé à la CAN à « l'euro l'euro ». Son montant est de **3 952.40 € HT** (valeur 2021).

Article 5 – Parkings relais : Offre navette P+R

En septembre 2020, dans le cadre du déploiement de parcs relais sur le territoire, une navette depuis les parkings relais de l'Espace Ouest avenue de Nantes à Niort et de Cassin à Aiffres a été mise en service sous la forme d'une expérimentation d'un an.

Elle consiste en la mise en place de navettes directes aux heures de pointe du matin et du soir, entre ces deux parkings-relais, la place de la Brèche et la Gare SNCF, principaux pôles d'échanges multimodaux du territoire. Pour cela, le délégataire a mis à disposition 2 conducteurs et 2 véhicules de 9 places de 7h30 à 9h30 et de 16h30 à 19h00 pour compléter l'offre de transport collectif déjà existante avec la ligne 4 : Sainte Pezenne – Gare SNCF – Aiffres.

En janvier 2021, cette offre complémentaire a également été proposée au départ du 3^{ème} parking relais de Darwin en complément de la ligne 3 (Terre de Sport – Brèche – Pôle Universitaire).

Les coûts relatifs à cette expérimentation sont les suivants

- Marketing et communication : 8 709.44 € HT valeur 2020, soit 8 262 € (valeur 2016)
- Location de 2 véhicules : 12 500.00 € HT valeur 2020.

L'impact financier sur la CFF versée par l'autorité délégante apparait dans le tableau ci-dessous **en valeur 2016** :

€uros Décembre 2016	2017 (1er avril au 31 déc)	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (1er janv au 31 mars)	Total 2017 - 2023
Autres sous-traitance (P+R)	- €	- €	- €	9 487 €	2 372 €	- €	- €	11 858 €
Publicité / promotion du réseau Avenant 7 (P+R)	- €	- €	- €	8 262 €	- €	- €	- €	8 262 €
Assistance siège Avenant 7	- €	- €	- €	236 €	32 €	- €	- €	268 €
Assistance Direction régionale Avenant 7	- €	- €	- €	144 €	19 €	- €	- €	163 €

A noter que les coûts relatifs aux Km et aux heures de conduite sont intégrés aux Km et heures exceptionnels du contrat de DSP.

Article 6 – Option 4 du contrat de DSP

Dans le cadre de la non-construction du nouveau dépôt, le délégataire avait pour instruction de

- Conserver les coûts actuels connus, sans estimer les surcoûts éventuels liés à la vétusté de l'outil actuel ;
- Redimensionné les km haut le pied et les services agents et véhicules à partir de l'adresse du dépôt actuel.

Compte tenu du fait que le nouveau dépôt n'a pas été construit et le maintien du dépôt actuel au 1^{er} janvier 2020, la CAN décide de lever l'option 4, modifiant ainsi les montants annuels de contribution financière forfaitaire de l'autorité déléguante présentés au tableau ci-dessous :

année 2017	année 2018	année 2019	année 2020	année 2021	année 2022	année 2023
01/04 au 31/12						01/01 au 31/03
-2 617,00 €	-4 561,00 €	-4 485,00 €	-123 653,00 €	-3 915,00 €	-40 114,00 €	-4 773,00 €

Article 7 – Plan Pluriannuel d'Investissement – Mise à jour

Actualisation du Programme Pluriannuel d'Investissement afin de prendre en compte les sorties et les entrées de véhicules du périmètre contractuel.

Le non-remplacement de deux véhicules standards de 2004 par deux véhicules standard 2019 et de trois gabarits réduits 2004 par des gabarits réduits de 2018 entraîne des coûts d'entretiens supplémentaires à la charge de l'AO

- 2 bus Heuliez GX317 standard : n° de parc 407 & 408,
- 3 bus Heuliez GX117 C Gabarit Réduits : n° de parc : 403, 404 et 405.

Standard	Age	2	3	4	Midibus	Age	3	4	5		
	Investissement	0,0383 €	0,0521 €	0,0681 €		Investissement	0,0558 €	0,0718 €	0,0888 €		
	Pièces	0,0075 €	0,0075 €	0,0075 €		Pièces	0,0069 €	0,0069 €	0,0069 €		
	Lubrifiants	0,0192 €	0,0260 €	0,0341 €		Lubrifiants	0,0262 €	0,0342 €	0,0428 €		
	Sous-Traitance					Sous-Traitance					
2019 non réalisés	Main d'œuvre				Main d'œuvre						
	Total	0,0650 €	0,0857 €	0,1097 €		Total	0,0889 €	0,1129 €	0,1385 €		
	Age	17	18	19		Age	17	18	19		
	Pièces	0,1725 €	0,1725 €	0,1725 €		Pièces	0,1549 €	0,1549 €	0,1549 €		
Standard	Std 2004	Lubrifiants	0,0075 €	0,0075 €	0,0075 €	Midibus	Midibus de 2004	Lubrifiants	0,0069 €	0,0069 €	0,0069 €
		Sous-Traitance	0,0858 €	0,0858 €	0,0858 €			Sous-Traitance	0,0758 €	0,0737 €	0,0737 €
		Main d'œuvre						Main d'œuvre			
		Total	0,2658 €	0,2658 €	0,2658 €			Total	0,2376 €	0,2356 €	0,2356 €
	Ecart entre Std 2004 et Std 2019	0,2007 €	0,1801 €	0,1560 €		Ecart entre Midi 2018 et Midi 2004	0,1487 €	0,1227 €	0,0971 €		

L'écart de coût kilométrique, entre un véhicule 2004 et 2008 ou 2009, constaté dans le tableau ci-dessus est appliqué aux kilométrages prévus au PPI jusqu'en Mars 2023

L'impact financier sur la CFF versée par l'autorité déléguante apparaît dans le tableau ci-dessous en valeur 2016

€uros Décembre 2016	2017 (1er avril au 31 déc)	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (1er janv au 31 mars)	Total 2017 - 2023
charges coûts de roulage annexe 16 modification du PPI avenant 7	- €	- €	- €	- €	53 232 €	50 471 €	12 215 €	115 918 €
Assistance siège Avenant 7	- €	- €	- €	- €	708 €	672 €	163 €	1 542 €
Assistance Direction régionale Avenant 7	- €	- €	- €	- €	431 €	409 €	99 €	939 €

Article 8 – Flotte de bus – transition énergétique

Dans le cadre de la transition énergétique programmée par l'autorité organisatrice en janvier 2023 avec la livraison simultanée d'une unité de compression GNV sur le dépôt TANLIB actuel et celle de nouveaux bus GNV, il est entendu que le délégataire met à disposition de la CAN 3 bus sur la période de 18 mois, soit du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 31 décembre 2022, précédant ce renouvellement afin de garantir le niveau de service.

Les coûts relatifs à la location de ces 4 bus Heuliez Euro5 de 2010 sont les suivants sur la base de 1700 € HT / bus / mois.

L'impact financier sur la CFF versée par l'autorité délégente apparaît dans le tableau ci-dessous :

€uros Décembre 2016	2017 (1er avril au 31 déc)	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (1er janv au 31 mars)	Total 2017 - 2023
Loc. Mat Roulant	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Loc. Mat Roulant avenant 7	- €	- €	- €	- €	30 600 €	61 200 €	- €	91 800 €
Entretien Matériel emabréqué + Livrée avenant 7	- €	- €	- €	- €	16 558 €	- €	- €	16 558 €
Assistance siège Avenant 7	- €	- €	- €	- €	627 €	814 €	- €	1 442 €
Assistance Direction régionale Avenant 7	- €	- €	- €	- €	382 €	496 €	- €	878 €

A cette location il faut rajouter les frais suivants pour un montant de 5 519 € valeur 2016 par véhicule : mise aux couleurs du réseau, installation système vidéo protection, installation SAEIV et système de comptage, installation radio et transpondeur.

Article 9 – Synthèse des impacts de l'avenant n°7 et montant de la contribution financière forfaitaire de l'Autorité Délégente

Les montants annuels de contribution financière de l'Autorité Délégente à l'issue de l'avenant 7 sont les suivants :

€uros Décembre 2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (1er janv au 31 mars)
<i>Contribution financière forfaitaire de l'autorité délégente</i>	9 282 288€	10.521.235 €	10.455.694 €	10.533.608 €	10.908.391 €	10.912.826 €	2.743.756 €
Contribution financière forfaitaire de l'autorité délégente Après avenant 2	9 282 288 €	10 529 364 €	10 770 151 €	10 904 714 €	11 313 123 €	11 316 467 €	2 837 788 €
Contribution financière forfaitaire de l'autorité délégente Après avenant 3	9 436 454 €	10 760 551 €	11 057 877 €	10 904 714 €	11 313 123 €	11 316 467 €	2 837 788 €
Contribution financière forfaitaire de l'autorité délégente Après avenant 4	9 436 454 €	10 883 604€	11 294 682€	11 048 741€	11 450 308€	11 452 725€	2 873 849€
Contribution financière forfaitaire de l'autorité délégente Après avenant 5	9 436 454 €	10 883 604€	11 294 682€	11 532 955€	12 054 006€	11 487 835€	2 882 626€
Contribution financière forfaitaire de l'autorité délégente Après avenant 6	9 436 454 €	10 883 604€	11 294 682€	11 579 233 €	12 054 006€	11 487 835€	2 882 626€
Contribution financière forfaitaire de l'autorité délégente Après avenant 7	9 433 838 €	10 879 043 €	11 290 629 €	11 523 826 €	12 268 548 €	11 686 749 €	2 930 701€

Ces montants sont en valeur Décembre 2016, sans TVA. La contribution financière suit la réglementation et la jurisprudence en vigueur en matière de TVA.

Article 10- Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention de délégation de service public restent inchangées et applicables, tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant.

Article 11- Liste des annexes

Annexe 1 - Tableaux Cadres contrat CAN TRANSDEV_Avenant 7_Vdef

- Onglet_Annexe 10 Compte Exploit Avt 7
- Onglet Annexe 10 CEXP SST Avt 7
- Onglet Annexe 5 Parc Véh en propre Avt 7

A Niort, le

Pour l'Autorité délégante,
le Vice-Président Délégué aux Mobilités,
Alain LECOINTE

Pour le Délégataire,
Le Président,
Transdev Niort Agglomération,
Pascal MORGANTI